

PROGRAMME PRIME-VERT



Sous-Volet 2.1 Appui à la diffusion d'informations en agroenvironnement

Mise en garde

Ce document est fourni à titre d'information ou de formation. Seul le texte officiel peut être utilisé pour des fins légales.



Plan de la présentation

- Objectif
- Comparatif PV vs IMT
- Demandeurs admissibles et non admissibles
- Projets admissibles et non admissibles
- Critères de sélection des demandes
- Aides financières
- Procédure pour bénéficier de l'aide financière



OBJECTIF

Accroître la production et la diffusion d'informations sur les pratiques agroenvironnementales auprès des exploitations agricoles





Comparatif PV vs IMT

	Prime-Vert 2023-2026	Volet 2 de l'Initiative ministérielle transitoire – Projets de diffusion et de co-développement 2023
Date de début/fin pour déposer des projets	Début : 16 janvier 2024	Fin : 15 janvier 2024
Projets admissibles	Avoir une durée maximale d'un an entre l'octroi de l'offre d'aide financière et le dépôt des pièces justificatives	Avoir été réalisé et avoir fait l'objet d'une réclamation au plus tard le 15 février 2024
Dépenses non-admissibles	Les dépenses antérieures à la date de dépôt de la demande d'aide financière complète	Les dépenses n'ayant pas fait l'objet d'une réclamation au plus tard le 15 février 2024



Comparatif PV vs IMT

	Prime-Vert 2023-2026	Volet 2 de l'Initiative ministérielle transitoire – Projets de diffusion et de co-développement 2023
Procédure pour bénéficiaire de l'aide financière	le demandeur doit acheminer au réseau Agriconseils de la région où a lieu l'activité le formulaire de demande d'aide financière dûment rempli en français et signé. Pour une activité virtuelle, le dépôt de la demande se fait dans la région où est situé le siège social du demandeur.	le demandeur doit acheminer un formulaire de demande d'aide financière dûment rempli en français et signé à l'adresse suivante : IMT.diffusion@mapaq.gouv.qc.ca.
Procédure pour bénéficiaire de l'aide financière	Les demandes doivent être déposées au moins 30 jours avant la tenue de l'activité.	



DEMANDEURS ADMISSIBLES

- un regroupement d'exploitations agricoles légalement constitué et reconnu par le Ministère
- un organisme privé
- un organisme à but non lucratif



DEMANDEURS NON ADMISSIBLES

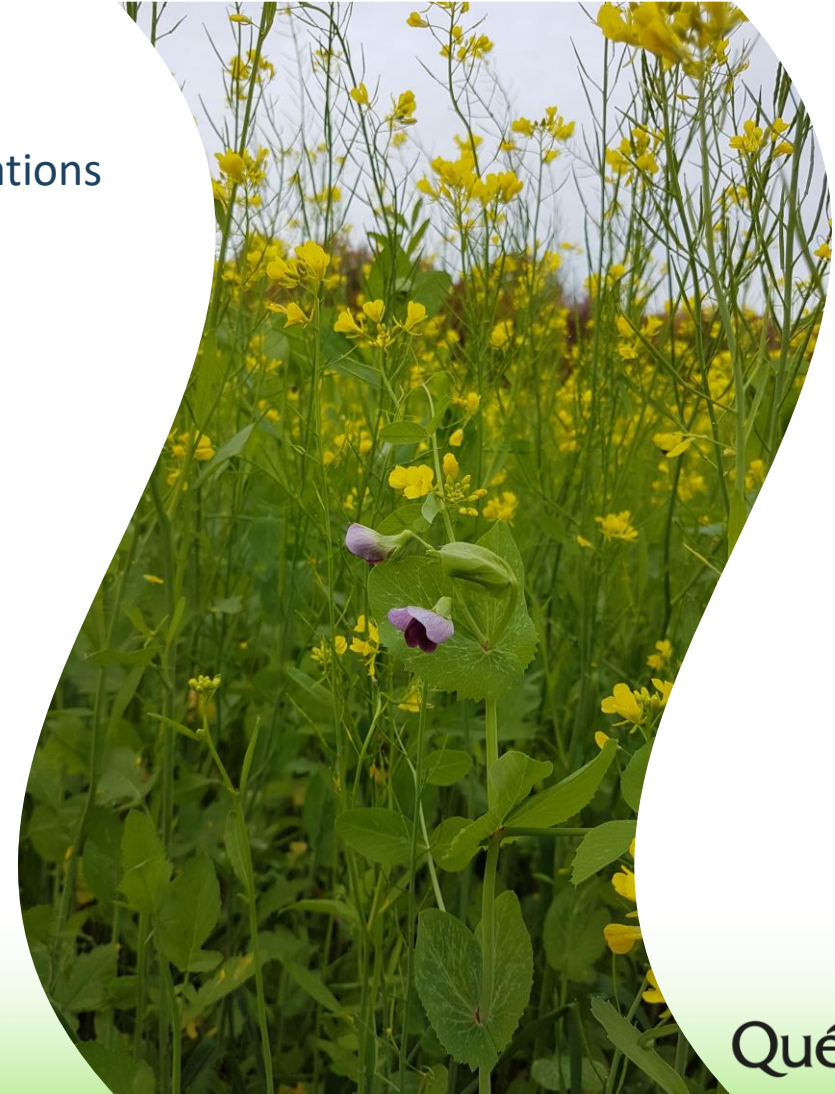
- les ministères, les organismes budgétaires, les organismes autres que budgétaires, les sociétés d'État, les sociétés contrôlées directement ou indirectement par un gouvernement (provincial ou fédéral) ou par une société d'État, ainsi que les entités municipales
- les établissements d'enseignement
- les demandeurs qui tirent des bénéfices ou des avantages financiers autres que des services-conseils, que ces opérations soient faites directement ou indirectement

Voir la liste complète des demandeurs non admissibles dans le texte du programme



PROJETS ADMISSIBLES

- les activités publiques de sensibilisation et de diffusion d'informations
- les activités de démonstration au champ





PROJETS ADMISSIBLES

Les projets doivent réunir les conditions suivantes :

- inclure au moins une activité visant une pratique agroenvironnementale éprouvée
- être destiné aux exploitations agricoles
- avoir une durée maximale d'un (1) an entre l'octroi de l'offre d'aide financière et le dépôt des pièces justificatives
- être mis en œuvre et réalisé au Québec
- faire l'objet d'une demande d'aide financière qui représente minimalement 500 \$



PROJETS NON ADMISSIBLES

- les activités de motivation, de divertissement, de croissance personnelle, de coaching d'affaires, de mentorat
- les activités de sensibilisation et de diffusion d'informations destinées à un public restreint (membres d'un syndicat, membres d'une association)
- Les projets visant seulement des activités d'échange, de réflexion et de partage d'expertise (codéveloppement)
- les projets liés à la production, à la transformation, à la vente et à la prestation de services liés au cannabis touchant les produits récréatifs, ainsi que les produits non homologués par Santé Canada
- les projets liés aux produits du cannabis additionnels



EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES

- Journée ou demi-journée de conférences dont au moins une conférence porte sur une pratique agroenvironnementale. Exemple : Journée de conférences en grandes cultures et en agroenvironnement
- Démonstration en champ d'une pratique agroenvironnementale. Exemple : Journée de démonstration de cultures de couverture intercalaires dans le maïs ensilage
- Présentation d'un webinaire portant sur une pratique agroenvironnementale
- Élaboration et diffusion d'une capsule-vidéo portant sur une pratique agroenvironnementale





CRITÈRES DE SÉLECTION DES DEMANDES

- la portée collective
- la qualité de la démarche
- les retombées anticipées sur l'adoption de pratiques agroenvironnementales par les exploitations agricoles
- le réalisme des coûts du projet



AIDES FINANCIÈRES

maximum de **75 %** des dépenses admissibles

Activités de démonstration au champ :

- 7 000 \$/activité

Activités publiques de sensibilisation et de diffusion d'informations :

- 5 000 \$/activité
- 7 250 \$/pour deux représentations dans la même région administrative
- 9 500 \$/pour plus de deux représentations dans la même région administrative



PROCÉDURE POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le demandeur doit acheminer au réseau Agriconseils de la région où a lieu l'activité les documents à déposer. Pour une activité virtuelle, le dépôt de la demande se fait dans la région où est situé le siège social du demandeur.

Documents à déposer

- **Formulaire de demande** d'aide financière
- Version préliminaire ou finale de la programmation de l'activité, si applicable
- S'il y a lieu : Procuration ou document (procès-verbal ou résolution) qui consigne la décision de l'organisme autorisant le représentant du demandeur à remplir les documents liés à la demande d'aide financière

Les demandes doivent être déposées au moins 30 jours avant la tenue de l'activité

Livrables à déposer à la suite de la réalisation du projet

Fiche de résultat et autres livrables prévus dans la convention

PROGRAMME PRIME-VERT



Votre  gouvernement

Québec 